

JE PARTICIPE À LA CONNAISSANCE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE



AVIGNON
Ville d'exception

Le Site Patrimonial Remarquable d'Avignon

Un site patrimonial remarquable (SPR) est « *une ville, village ou quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.* »

L'histoire du SPR d'Avignon s'écrit dès 1964 avec la création du premier secteur sauvegardé.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Avignon est doté d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), outil de gestion et document d'urbanisme du SPR depuis 2007.

Le PSMV s'inscrit dans une démarche globale croisant les préoccupations patrimoniales et le traitement des besoins liés au fonctionnement et à l'évolution de l'ensemble urbain (habitat, activités, mobilités, accessibilités, développement durable, etc.).

Son objectif est de favoriser la restauration et la mise en valeur du patrimoine tout en accompagnant son évolution. Dans le périmètre du SPR, tous les travaux, y compris ceux réalisés à l'intérieur des immeubles, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation.

La révision du PSMV

Une nécessaire adaptation aux nouveaux enjeux auxquels la Ville est confrontée – environnementaux et bioclimatiques, confort de vie en centre ancien, diversité des usages (habitat, commerces, théâtres) – ont conduit la collectivité et l'État à mettre en oeuvre la révision du PSMV. La Ville est accompagnée dans ce projet par l'Atelier d'Architecture Philippe Prost associé à une équipe pluridisciplinaire composée de paysagistes, d'urbanistes, d'archéologues, d'historiens et d'informaticiens.



Valorisation du bien immobilier et avantages financiers

L'enquête de terrain : les fiches-immeubles

Pour réviser le PSMV, un inventaire du patrimoine doit être réalisé sur l'ensemble du périmètre du SPR. Des visites d'immeubles seront donc organisées en vue de réaliser des fiches immeubles, outil de connaissance à usage interne des services de l'urbanisme de la Ville, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).

Les avantages pour les habitants

Le PSMV apporte une connaissance plus fine du patrimoine de chaque propriétaire à travers l'enquête de terrain : évaluation de la rareté des ouvrages, qualités, intérêt historique, valeur collective.

Il permet la valorisation du bien immobilier : les prescriptions de la fiche immeuble apportent une connaissance en amont de la nature des travaux ainsi que les conditions de restauration et d'aménagement.

Il peut s'accompagner d'avantages financiers pour les travaux de restauration via le dispositif de défiscalisation « Loi Malraux », les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat ou encore des aides de la collectivité.



Connaissance fine du patrimoine



Dans le Vaucluse, dix Sites Patrimoniaux Remarquables sont identifiés : Avignon, Carpentras, Cavaillon, Isle-sur-la-Sorgue, Mènèrbes, Oppède, Orange, Pertuis, Pernes-les-Fontaines, Sorgues



Une source d'avantages pour les habitants



LES ÉQUIPES DE LA VILLE ET DE LA MAITRISE D'ŒUVRE



Julie Charrier
Architecte du
Patrimoine*



Patricia Pierre
Paysagiste, In-Folio



Jean-Pierre Serna
Urbaniste sociologue*



Gaetan Tisseron
Chargé d'étude
faune, Biotope



Philippe Prost
Architecte
du Patrimoine*



Françoise Lefèvre
Architecte du
Patrimoine, archiconseil
Ville d'Avignon



Margot Ferrand
Chef de projets du
Site Patrimonial
Remarquable

*Atelier d'Architecture Philippe Prost

Comment ça va se dérouler ?

Les équipes sont dans votre quartier. Elles vont réaliser une enquête de terrain et visiter chaque maison du secteur concerné.

Déroulé d'une visite

- Lors de leur passage, les professionnels vous présenteront leur carte d'identité et un arrêté signé par le Maire attestant de leur habilitation à pouvoir effectuer les visites d'immeubles ainsi que leur carte d'identité.
- Ils pourront être accompagnés très ponctuellement de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Ils visiteront l'ensemble de la propriété (intérieurs et extérieurs, parties communes et privatives) afin de pouvoir renseigner la fiche d'inventaire. Cette visite est obligatoire.
- Ils réaliseront des photographies des pièces et des ouvrages les plus remarquables de l'architecture (façades, cours et jardins, porches pavés, salons décorés, cheminées, escaliers ouverts, caves voûtées...).

L'inventaire réalisé ne sera pas diffusé. La fiche produite est à destination exclusive du propriétaire de l'immeuble. Elle sera uniquement à usage interne de l'administration pour l'instruction des permis de construire et des autorisations de travaux.

1964

Création du 1^{er}
périmètre du
secteur sauvegardé

1991

Création de
l'emprise actuelle
du Site Patrimonial
Remarquable

2007

Approbation
du PSMV

Mars 2024-mars 2025

Mission 1 - Phase 1 de la
révision : état des lieux -
Diagnostics urbains et
premières fiches-immeubles

Déc. 2023

Lancement
de la révision
du PSMV

2013-2017

Modification
du PSMV

2025 - 2026

Mission 1 Phase 3 :
zonage, réglementation

2026-2027

Mission 2 :
Phase
administrative

2025-2026

Mission 1 Phase 2 :
fiches-immeubles, enjeux
et orientations

Mission 3 -
Numérisation

Approbation du
PSMV révisé

N'hésitez pas à nous
contacter pour convenir
ensemble d'un rendez-vous.
En cas d'absence lors de leur
passages, les architectes
laisseront un courrier dans
votre boîte aux lettres afin
que vous puissiez convenir
d'un nouveau rendez-vous.

Contact :
Maison du Patrimoine,
Département d'Urbanisme,
Habitat et Écologie urbaine

✉ 20 rue du Roi René
84000 Avignon

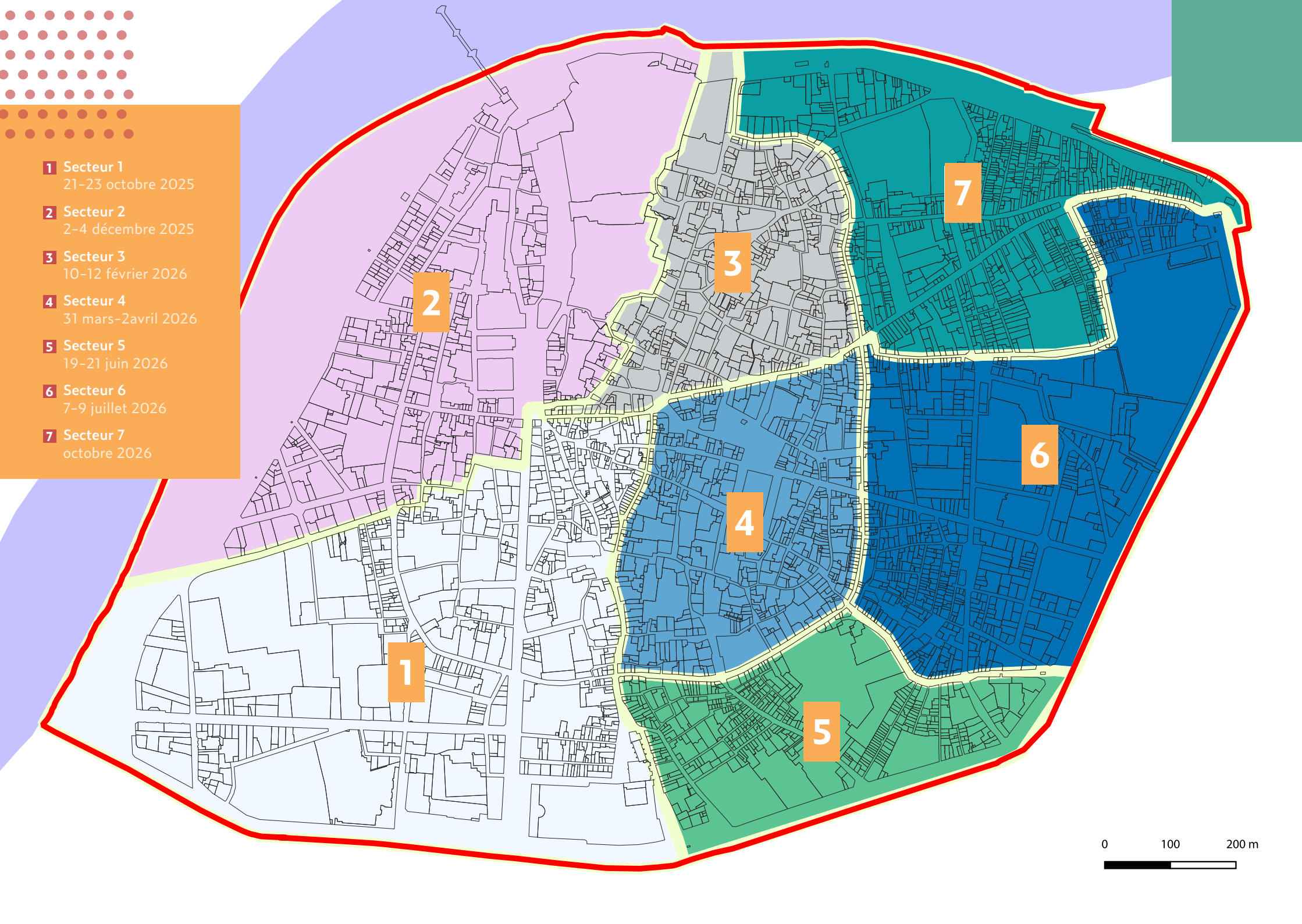
☎ 04 90 80 44 06

psmv.revision@mairie-avignon.com



Le Site Patrimonial Remarquable comporte environ :

- 170 hectares ■ 4 000 parcelles
- 14 000 logements ■ 16 %
de la population totale de la
commune ■ 15 000 habitants



JE PARTICIPE
À LA CONNAISSANCE
ET MISE EN VALEUR
DU PATRIMOINE



AVIGNON
Ville d'exception